

CE
31
c. 1

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

UNCLASSIFIED

OTTAWA, October 31, 1997

CIRCULAR DOCUMENT

Admin. No. 7/97 (JEN)

NOV 7 1997

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

NON CLASSIFIÉ

OTTAWA, le 31 octobre 1997

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

N° 7/97 (JEN)

Environmental Policy and Guidelines for Conferences, Large Meetings and Events

All DFAIT employees who may be organizing conferences, large meetings or events (such as trade shows and seminars) at Headquarters or at missions abroad must consider the environmental impact of these gatherings. Guidance documents provided with this circular outline the basic "greening" requirements. These require few additional resources and little effort to implement. There is also optional guidance for organizers who seek to go beyond the basic requirements. The decision to implement enhanced procedures is determined by the size, profile and location of the event.

2. Sustainable development became official federal government policy under the Greening of Government Cabinet directive in the spring of 1995. DFAIT fully supports the principle of sustainable development and Agenda 2000, DFAIT's Sustainable Development Strategy (as required by the *Auditor General Act*), will be tabled in Parliament by December 1997. Agenda 2000 contains a commitment to introduce an environmental management system within DFAIT to "green" procurement, reduce waste, conserve energy and water, protect land resources and orient our human resources towards a sustainable development work ethic. The greening of conferences, large meetings and events is a tangible and

FOR ACTION

Heads of Mission
Deputy Ministers
Assistant Deputy Ministers
Directors General
Directors

Politique et lignes directrices environ- nementales s'appliquant aux conféren- ces, grandes réunions et événements

Tous les employés du MAECI qui ont à organiser des conférences, grandes réunions et événements (comme des foires commerciales et des séminaires) à la centrale et dans les missions doivent se préoccuper des incidences environnementales de ces rencontres. Les documents d'orientation fournis avec la présente circulaire donnent un aperçu des exigences de base pour écologiser des rencontres. Leur mise en oeuvre ne nécessite que quelques ressources additionnelles et peu d'efforts. Des conseils facultatifs supplémentaires aideront les organisateurs qui veulent dépasser les exigences de base. La décision d'appliquer des procédures plus avancées dépend de l'envergure et du profil de la rencontre ainsi que de l'endroit où elle se tient.

2. Le développement durable fait l'objet d'une politique officielle du gouvernement fédéral dans le cadre de la directive du cabinet sur l'écologisation du gouvernement depuis le printemps de 1995. Le MAECI appuie entièrement le principe du développement durable, et sa stratégie de développement durable, Action 2000, sera déposée au parlement par le ministre d'ici décembre 1997 (conformément à la *Loi sur le vérificateur général*). Action 2000 contient un engagement d'implanter un système de gestion environnementale au MAECI en vue d'écologiser les acquisitions, de réduire les déchets, de conserver l'eau, d'économiser l'énergie, de protéger les ressources terrestres et d'orienter nos ressources humaines vers une éthique de

POUR SUITE À DONNER

Chefs de mission
Sous-ministres
Sous-ministres adjoints
Directeurs généraux
Directeurs